



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 –111 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etai^{ent} présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIAC – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Habitat – Attribution d'un marché de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Sud Artois.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle la délibération 2018-081 du 19 juin 2018 portant sur l'approbation des résultats de l'étude pré-opérationnelle et la détermination des objectifs de la future opération programmée visant à accompagner techniquement et financièrement les publics modestes du territoire dans leurs projets d'amélioration de leur habitat.

Monsieur le Président expose que la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, lors de la session du 28 juin 2018 a validé les objectifs arrêtés dans la délibération précitée et autorisé le lancement et le cofinancement de cette future opération programmée.

Monsieur le Président détaille la procédure de consultation engagée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert permettant la passation d'un marché public. A l'issue de la procédure de consultation, cinq offres ont été réceptionnées et analysées, lors des Commissions d'Appel d'Offres des 04 et 20 septembre 2018.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres effectuée par la Commission d'Appel d'Offres et précise que la commission a décidé de retenir l'offre présentée par le bureau d'études INHARI comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse pour assurer le suivi-animation de l'OPAH du Sud-Artois pour la durée de cette opération pour un montant de 326 700 € HT, soit 392 040 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution du marché de suivi-animation de l'OPAH du Sud-Artois,
- d'approuver le marché public passé avec le bureau d'études INHARI pour la réalisation de cette mission de suivi-animation, pour un montant de 236 700 € HT, soit 392 040 € TTC,
- de solliciter des services de l'ANAH du Pas-de-Calais le cofinancement de ce suivi-animation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette procédure,
- de solliciter des services de l'Etat le contrôle de légalité de ce marché public,

- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-111 du 24/09/2018.
Habitat – Bureau d'études INHARI
Marché de suivi animation de l'OPAH du Sud Artois.*

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018

Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

